



L'opération « 1000 chercheurs dans les écoles » aura lieu pour la 4^{ème} année consécutive auprès des classes de 3èmes, qui pourront donc assister à l'intervention de Mme Nathalie Lefort, chercheuse à l'institut Imagine (institut des maladies génétiques à Paris) le jeudi 1^{er} décembre 2022, en salle d'animation, selon l'organisation suivante :

10h30-11h30 : 3D (Mme Outrequin)
11h30-12h30 : 3A (Mme Daouze)
14h00-15h00 : 3B (Mme Doumeix)
15h00-16h00 : 3C (Mme Maouche)

En attendant, votre 2ème chapitre de SVT vous permettra d'acquérir un certain nombre de connaissances pour mieux comprendre l'intervention mais n'hésitez pas non plus à aller consulter la rubrique 1000 chercheurs dans les écoles sur le site www.education.telethon.fr, vous y trouverez des fiches explicatives, de nombreuses vidéos sur les métiers ainsi que le journal de l'édition 2022.

Cette animation en lien avec l'AFM (Association Française contre les Myopathies) aura lieu juste avant le prochain **Téléthon, qui se déroulera le vendredi 2 et le samedi 3 décembre 2022.**

Afin de récolter des dons, nous proposons donc pour la 2^{ème} année, une vente de jacinthes pour tous, élèves et personnel, dont les bénéfices seront reversés au Téléthon.

Une **prévente** est organisée afin de commander le nombre exact de jacinthes nécessaires. Merci donc de compléter et de faire signer le coupon joint, que vous souhaitez ou non contribuer à l'opération, et de l'insérer dans une enveloppe avec votre règlement en cas de commande. Le tout est à remettre au professeur principal de la classe **pour le jeudi 17 novembre dernier délai.**

La distribution aura lieu le mardi 29 novembre, sur la pause méridienne, pensez à prendre un sac !

D'avance merci de votre collaboration.

Bien cordialement.

Mme TESTU-DUNAND

M. ou Mme _____ responsable légal de l'élève :

Nom : _____

Prénom : _____

Classe : 3ème _____

ne souhaite pas commander de jacinthes au tarif de 2€ l'unité.

souhaite commander _____ jacinthe(s) au tarif de 2€ l'unité, soit un total de _____ €

Signature du responsable légal

Le paiement doit être joint au coupon, merci de privilégier les espèces.

Toutefois, si cela n'est pas possible, les chèques seront à libeller à l'ordre du foyer socio-éducatif du collège Lucie Aubrac : FSE Lucie Aubrac.

Vous pouvez aussi faire vos dons directement au téléthon sur : <https://www.afm-telethon.fr/>